



**CAPD du 18 décembre 2014**  
**Déclaration liminaire du SE-Unsa**

Madame l'Inspecteur d'Académie,

Vendredi 12 décembre 2014. Pendant que monsieur le Recteur dévoile à la presse sa nouvelle carte de l'éducation prioritaire en Alsace, son secrétaire adjoint occupe les représentants des personnels en jouant la montre lors d'un groupe de travail sur cette même thématique.

Le document diffusé à la presse mentionne noir sur blanc que « *la méthode retenue a fait consensus et a permis au recteur d'arrêter un projet de liste des Rep+ et Rep pour la rentrée 2015.* » C'est par cette même voie de presse que les représentants des personnels ont eu connaissance du projet de carte des Rep+ et Rep arrêté par M. le Recteur.

Nous ne pouvons approuver de tels agissements. Le dialogue social bafoué et le comportement de Monsieur le Recteur, une semaine exactement après les élections professionnelles, relèvent de la provocation.

Mais surtout, à ce jour, le flou règne sur les critères qui ont conduit à établir la carte de l'éducation prioritaire 2015 en Alsace : nous ne pouvons ni évaluer les choix effectués, ni vérifier l'exactitude des indicateurs utilisés dont tout nous porte à croire qu'ils comportent des erreurs, volontaires ou pas, lourdes de conséquences pour les personnels et les élèves.

Le SE-Unsa revendique une autre politique de l'Éducation prioritaire en Alsace qui prenne en compte plus finement les difficultés du terrain.

Nous demandons un réexamen des situations :

- à l'intérieur de la liste retenue ;
- en marge de celle-ci pour tous les collèges et écoles aux portes de la labellisation ;
- des écoles exclues des débats parce que ne relevant d'aucun réseau.

Pour tous ces établissements et écoles, au-delà de vagues promesses, l'Académie doit s'engager formellement et dans le respect du dialogue social.

Madame l'Inspecteur d'Académie, au nom du SE-Unsa, syndicat majoritaire à la CAPD du Bas-Rhin, je souhaite aujourd'hui que ce malheureux épisode reste dans nos mémoires comme l'exemple à ne pas suivre, afin que le dialogue social tel qu'on le pratiquera dans notre département soit empreint de sincérité et de respect réciproque, tout au long de la nouvelle mandature paritaire qui s'ouvrira en janvier 2015.

En effet, malgré la tradition de dialogue social dans ce département, il y a toujours des points sur lesquels nous sommes écoutés mais pas entendus. Un exemple à l'ordre du jour de cette CAPD est le barème des promotions qui est bien une prérogative départementale. Voilà un an aujourd'hui que le SE-Unsa demande que ce barème soit re-débatu.

Alors, Madame l'Inspecteur d'Académie, quand l'ouvrons-nous, ce dossier ?